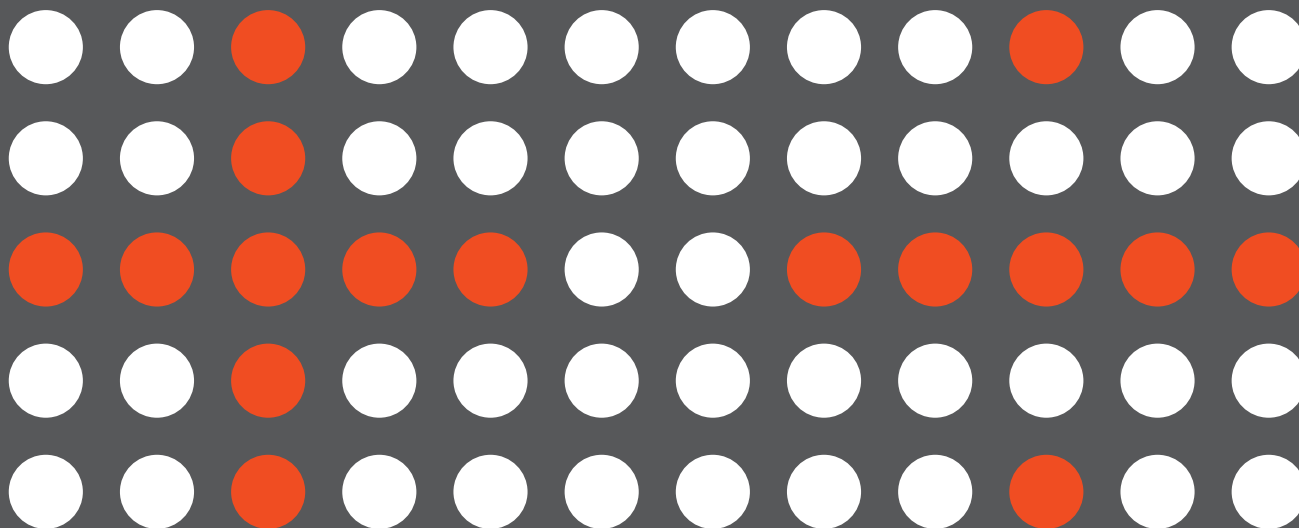


/ RÉPARTITION DES DROITS

/ COPIES NUMÉRIQUES PROFESSIONNELLES
D'ARTICLES DE PRESSE

/ 2nd SEMESTRE 2020

/ AVRIL 2021



CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE

www.cfcopies.com

Le CFC

Le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) est l'organisme qui gère collectivement les rediffusions des contenus de la presse et du livre pour le compte des auteurs et des éditeurs.

Il est l'unique société agréée par le ministre de la Culture pour gérer le droit de reproduction par reprographie de la presse et du livre en France. Il gère également les droits numériques professionnels et pédagogiques de ces publications dans le cadre d'apports de droit que lui confient les éditeurs.

Des droits

provenant essentiellement des redevances facturées aux organisations au cours du 2nd semestre 2020

Dans le cadre de l'apport de droit que vous avez confié au CFC au titre des copies numériques de contenus de presse et d'extraits de programmes audiovisuels, ce dernier vous reverse 2 fois par an les redevances qu'il perçoit auprès des entreprises et des administrations avec lesquelles il a signé un contrat d'autorisation de reproduction d'œuvres protégées.

Vous recevez aujourd'hui les relevés des droits provenant :

Des **panoramas de presse¹ numériques** et des **prestations de veille** facturés au cours du **2nd semestre 2020** (75 % des sommes réparties)

Des **autres types de copies numériques internes d'articles de presse** facturés au cours de **l'année 2020** (25 % des sommes réparties)

Ces montants peuvent également inclure des sommes qui proviennent de factures antérieures non recouvrées ou de régularisations rétroactives d'utilisateurs.

¹ Panoramas de presse : ensemble de copies d'articles de presse parus dans différentes publications et/ou extraits de programmes audiovisuels et radiophoniques, consacrés à un ou plusieurs thèmes, mis périodiquement à la disposition de destinataires prédéterminés.

Le montant total mis en distribution au titre du 2nd semestre 2020 s'élève à **11 878 348 €**

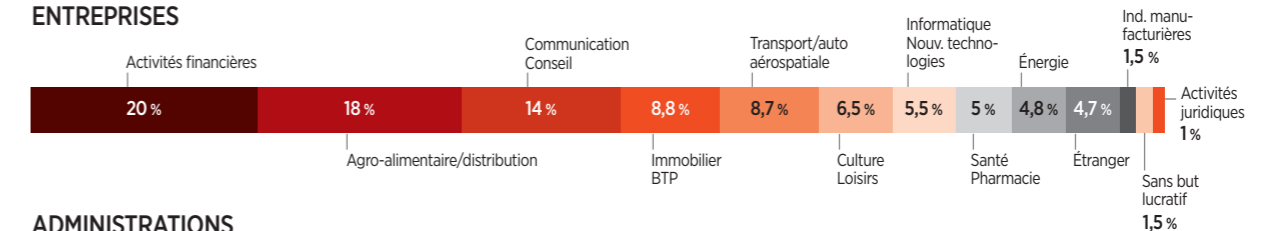
Perceptions (HT) du 2 nd semestre 2020	Taux de retenue pour frais de gestion	Total à distribuer sur perceptions 2 nd semestre	Différentiel créditeur (répartition de déc. 2020)	Total à distribuer (HT)
13 161 650 €	10,32 % (1 358 282 €)	11 803 367 €	74 981 €	11 878 348 €

Le taux réel de frais de gestion n'étant connu qu'à la clôture des comptes d'une année, c'est un taux provisoire qui est appliqué lors de la répartition de décembre pour les droits perçus au titre du 1^{er} semestre. Le taux définitif étant connu lors de la répartition d'avril, le CFC peut donc procéder au versement du différentiel créditeur.

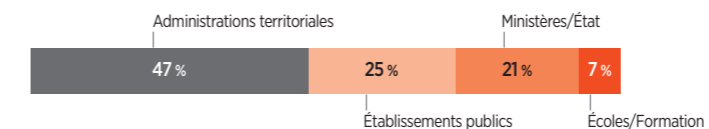
Ainsi, en cumulant ce montant à celui versé en décembre dernier (7 566 227 €), **le CFC vous a distribué 19 444 575 € au titre de l'ensemble des redevances facturées en 2020** aux organisations pour leurs reproductions numériques de publications.

56 % des sommes perçues proviennent des entreprises, 29 % des administrations et 15 % des prestataires de veille

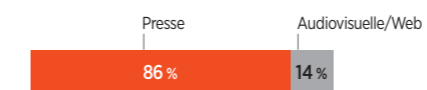
ENTREPRISES



ADMINISTRATIONS



PRESTATAIRES DE VEILLE



Des relevés

qui précisent le **montant des droits** qui vous reviennent par type d'usage et par publication

**PANORAMAS DE PRESSE
PRESTATIONS DE VEILLE
AUTRES COPIES NUMÉRIQUES**

Après prélèvement de la retenue pour frais de gestion, le CFC répartit les sommes qu'il a perçues, par publication, à partir des deux critères suivants :

- le **nombre d'articles** reproduits pour chaque publication ou d'**extraits** par programme audiovisuel ;
- le **tarif de référence** par article ou par extrait audiovisuel.

Afin de vous rendre compte le plus précisément possible de l'utilisation de vos publications dans les entreprises et les administrations, **3 relevés** vous sont adressés.

Le **relevé détaillé** indique le **montant des droits** qui vous revient, **pour chacun de vos titres et par type d'usage** :

- panoramas de presse clients de prestataires¹ (intranet ou extranet) ;
- panoramas de presse clients directs² (intranet ou extranet) ;
- prestations de veille³ (presse, audiovisuelles et web) ;
- autres copies numériques internes⁴ ;
- copies numériques des agences de Relations presse (RP).

Le **relevé de l'origine des droits** précise le nom des organisations ayant reproduit et déclaré vos publications au titre des panoramas de presse, des prestations de veille et des autres copies numériques de contenus presse.

Le **relevé récapitulatif** reporte le total des sommes que doit vous reverser le CFC.

¹ Panoramas de presse clients de prestataires : il s'agit des exemplaires de panoramas de presse reproduits et/ou rediffusés numériquement par les organisations ayant conclu un contrat avec le CFC, dont les contenus sont fournis par un prestataire de veille.

² Panoramas de presse clients directs : il s'agit des exemplaires de panoramas de presse reproduits et/ou rediffusés numériquement par les organisations ayant conclu un contrat avec le CFC, dont les contenus ne proviennent pas d'un prestataire de veille.

³ Prestations de veille : il s'agit des extraits de publications (presse, audiovisuelles et web) fournis à leurs clients par les prestataires de veille disposant d'un contrat avec le CFC.

⁴ Copies numériques internes : il s'agit des copies et des rediffusions numériques d'articles de presse sous forme de copies de travail ou issues de bases de données documentaires (hors panoramas de presse) réalisées par les organisations disposant d'un contrat avec le CFC.

1

Le relevé détaillé du montant des droits affectés à chaque publication

Références à rappeler sur la facture à adresser au CFC

Période au cours de laquelle le CFC a facturé les sommes qui sont aujourd'hui distribuées

Les raisons pour lesquelles certaines sommes n'ont pas pu vous être reversées les années ou le semestre précédents, sont les suivantes :

- les sommes qui vous étaient dues auparavant n'excédaient pas 150 € ;
- vous n'avez pas envoyé de facture lors de la dernière distribution

COPIES NUMÉRIQUES PROFESSIONNELLES **C.F.C.**

DÉTAIL DES DROITS FACTURABLES

Relevé n°2020 - E000179
Ayant droit : 54321 - ÉDITEUR X

CODE	DISTRIBUTION	ISSN	TITRE	TOTAL
111111	ePP 2 nd sem. 2020	0002-3334	"L'ARGUS DU PANORAMA DE PRESSE"	91,14
111111	Solde ePP 1 ^{er} sem. 2020	0002-3334	"L'ARGUS DU PANORAMA DE PRESSE"	4,12
111112	ePP 2 nd sem. 2020	0123-4767	"LA LETTRE DU RÉPARTITEUR"	30,10
111113	ePP 2 nd sem. 2020	0007-2165	"RÉPARTIR MAGAZINE"	220,09
111113	CNI 2020	0007-2165	"RÉPARTIR MAGAZINE"	29,50
111113	eRP 2020	0007-2165	"RÉPARTIR MAGAZINE"	7,14
111113	Solde ePP 1 ^{er} sem. 2020	0007-2165	"RÉPARTIR MAGAZINE"	3,18
Sous total H.T.				385,27 €

ePP : Il s'agit des copies numériques d'articles de presse provenant des panoramas de presse intranet et extranet et des prestations de veille audiovisuelle, web et média.
eRP : Il s'agit des copies numériques d'articles de presse des agences de relations presse/relations publiques ou des attaché(e)s de presse indépendant(e)s - copies de travail internes et copies diffusées à leurs clients de manière accessoire.
CNI : Il s'agit des copies numériques internes d'articles de presse - copies de travail, bases de données documentaires, hors panoramas de presse.

Édité le 26/04/21 Page 1 sur 1

Titre de la publication ayant fait l'objet de copies

Montant total des droits qui vous sont dus

Numéros ISSN permettant d'identifier directement un périodique. Il se peut que ce numéro n'apparaisse pas sur votre relevé pour un ou plusieurs de vos titres, notamment lorsqu'il ne figurait pas sur les outils bibliographiques utilisés par le CFC pour identifier vos publications.

2

Le relevé de l'origine des droits reversés

Le fichier Excel vous permet d'afficher :

- 1 - Uniquement le total général
- 2 - À la fois le total général et les sous-totaux par type d'utilisation
- 3 - Tous les montants de votre relevé : par organisation et pour chaque type d'utilisation

Il suffit de cliquer sur + ou - pour déployer ou fermer le détail de chaque sous-total

Vos relevés distinguent les 8 types d'utilisation de vos publications :

- Panoramas de presse Clients de prestataires ;
- Panoramas de presse Clients directs ;
- Prestations de Veille média et audiovisuelle ;
- Prestations de Veille web ;
- Panoramas de presse Extranet Clients de prestataires ;
- Panoramas de presse Extranet Clients directs ;
- Copies numériques internes (CNI) ;
- Copies numériques des Agences de Relations presse

Répartition du 26 avril 2021, détail par cocontractant				C.F.C.												
<table border="1"> <tr> <td>Facturation</td> <td colspan="3">ePP 2nd sem. 2020, CNI 2020, eRP 2020</td> </tr> <tr> <td>Droits</td> <td colspan="3">Copies numériques professionnelles</td> </tr> <tr> <td>Œuvre</td> <td colspan="3">111113 - RÉPARTIR MAGAZINE</td> </tr> </table>				Facturation	ePP 2 nd sem. 2020, CNI 2020, eRP 2020			Droits	Copies numériques professionnelles			Œuvre	111113 - RÉPARTIR MAGAZINE			
Facturation	ePP 2 nd sem. 2020, CNI 2020, eRP 2020															
Droits	Copies numériques professionnelles															
Œuvre	111113 - RÉPARTIR MAGAZINE															
Type d'utilisation	Raison Sociale	Dpt - Ville	Droits													
Panoramas de presse Clients de prestataires ePP 2 nd sem. 2020	AUTORITE COPIES PRO	75 - PARIS CEDEX 06	88,82 €													
	GROB Frères SA	31 - TOULOUSE	78,65 €													
Panoramas de presse Clients de prestataires - ePP 2 nd sem. 2020			167,47 €													
Panoramas de presse Clients directs ePP 2 nd sem. 2020	PHINAËLLE Ile de France	94 - GENTILLY	14,49 €													
	Banque ALA / DENYSE	59 - DOUAI	9,37 €													
Panoramas de presse Clients directs - ePP 2 nd sem. 2020			23,86 €													
Prestations de veille média et audiovisuelle ePP 2 nd sem. 2020	Laboratoire LOUAD	44 - SAINT-REMI	5,30 €													
	CHASTA PRESSE	13 - AIX-EN-PROVENCE	1,95 €													
Prestations de veille média et audiovisuelle - ePP 2 nd sem. 2020			7,25 €													
Prestations de veille web - ePP 2 nd sem. 2020			4,02 €													
Panoramas de presse Extranet Clients de prestataires - ePP 2 nd sem. 2020			15,01 €													
Panoramas de presse Extranet Clients directs - ePP 2 nd sem. 2020			2,17 €													
Copies numériques internes - CNI 2020	CNI : copies numériques internes d'articles de presse - copies de travail, bases de données documentaires - hors panoramas de presse.															
	Copies numériques internes - CNI 2020			29,75 €												
Relations presse - eRP 2020			7,20 €													
Total général			256,73 €													

Période au cours de laquelle le CFC a facturé aux organisations les sommes qui vous sont aujourd'hui distribuées

Titre de la publication utilisée par toutes les organisations citées sur cette page

Montant des droits qui vous sont dus au titre de l'utilisation de cette publication, pour ce type d'usage et par cette organisation

Organisations ayant reproduit et déclaré votre publication pour cette période (ou exceptionnellement pour une période précédente si la déclaration d'œuvres est parvenue trop tardivement au CFC)

Pour les CNI et les Agences de Relations presse, le montant des redevances n'est pas détaillé, il ne peut être indiqué que de façon globale

Localisation géographique de l'organisation ayant déclaré la publication

3

Le relevé récapitulatif semestriel des sommes à facturer

Ce relevé comprend les redevances qui vous sont dues ce semestre et éventuellement celles que vous n'avez pas facturées les années ou semestres précédents

Il s'agit, d'une part, du numéro des relevés pour lesquels vous n'avez pas établi de facture les semestres précédents et pour lesquels vous n'avez pas reçu les sommes correspondantes, et, d'autre part, du numéro du relevé détaillé de ce semestre

Le taux de TVA à appliquer au montant hors taxe que vous devez nous facturer est de 10 % sauf si vous n'êtes pas assujetti à la TVA

Destinataire : 809

COPIES NUMÉRIQUES PROFESSIONNELLES

RELEVÉ SEMESTRIEL
(ePP 2nd sem. 2020 + CNI 2020 annuel + eRP 2020 annuel + solde ePP 1^{er} sem. 2020)

Récapitulatif des sommes à facturer

ÉDITEUR X

Relevé	Total
2019-E000035	165,99 €
2020-E000179	385,27 €
Sous total H.T.	551,26 €

Total H. T. :	551,26 €
T.V.A. 10 % :	55,13 €
Total TTC à nous facturer :	606,39 €

Pour envoyer votre facture : facture-repartition@cfcopies.com

Pour faciliter et accélérer le versement des droits par le CFC, nous souhaitons privilégier le règlement par virement. Sauf mention de votre part, notre règlement sera viré sur le compte suivant :

BANQUE XXXX FR ODEON
IBAN : FR00 0000 0000 0000 0000 0000 000
BIC : XXXXFRXXXX

Édité le 26/04/21 Page 1 sur 1

Sommes qui vous sont dues par relevé. Nous attirons votre attention sur le fait que les actions en paiement des droits perçus se prescrivant après un délai de cinq ans (article L. 324-16 du Code de la propriété intellectuelle), les montants de vos relevés antérieurs peuvent s'en trouver modifiés.

Montant total de la facture que vous devez faire parvenir au CFC afin qu'il vous règle cette somme, sauf si vous n'êtes pas assujetti à la TVA. Dans ce dernier cas, le montant à facturer est celui hors taxe.

Si vous envoyez votre facture au CFC par mail (facturation-repartition@cfcopies.com), merci de ne pas le faire également par courrier

575 éditeurs

français représentant **2 888 titres** de presse et programmes audiovisuels se voient attribuer des droits

72 % des titres concernés par cette répartition sont des publications françaises. Ces dernières représentent **97 % du montant total** des redevances réparties.

Nombre d'éditeurs français ayant reçu des droits au titre des montants facturés aux 1^{er} et 2nd semestres 2020 :


	plus de 100 000 euros	entre 10 000 et 100 000 euros	plus de 1 000 euros
1 ^{er} semestre 2020	16	111	346
2 nd semestre 2020	22	132	375

En cumulant les droits versés à chaque éditeur au titre des 1^{er} et 2nd semestres 2020, le nombre d'éditeurs français ayant reçu des redevances pour les copies numériques professionnelles facturées en 2020, se répartit de la façon suivante :

plus de 500 000 euros	entre 100 000 et 500 000 euros	entre 10 000 et 100 000 euros	plus de 1 000 euros
5	36	162	435

Ce que vous devez faire

pour que le CFC vous **reverse les sommes** attribuées à vos publications

-  **1** **Vérifier que les titres inscrits sur vos relevés appartiennent bien à votre catalogue**
Dans le cas contraire, notifier les titres concernés au CFC et soustraire les sommes attribuées à ces œuvres du montant total hors taxe figurant sur votre relevé.
-  **2** **Établir une facture égale au montant inscrit sur votre relevé récapitulatif**
Le cas échéant, en soustraire les sommes qui vous ont été attribuées par erreur. Le taux de TVA à appliquer est de 10 % sauf si vous n'y êtes pas assujetti.
-  **3** **Vérifier la validité de votre relevé d'identité bancaire**
Celui-ci est inscrit sur le relevé récapitulatif. Si ce n'est pas le cas, vous devez en faire parvenir un au CFC.
-  **4** **Après réception des sommes, reverser aux auteurs la part qui leur revient**
Conformément aux accords conclus avec eux, vous devez reverser aux auteurs des publications concernées la part des droits reçus qui leur revient.

Contacts

- Pour envoyer votre facture :
✉ facture-repartition@cfcopies.com
- Pour toute question juridique :
✉ juridique@cfcopies.com
- Pour toute autre information :
✉ ayants-droit@cfcopies.com



CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE
20 rue des Grands-Augustins 75006 Paris - Tél. : 01 44 07 47 70
<https://www.cfcopies.com/auteurs-editeurs>